

# Paroisse Saint Bénilde en Limagne Diocèse de Clermont

Adresse : Grande rue, 63260 Aigueperse

Tél. 04 73 63 62 25

E-mail : paroissesaintbenilde@gmail.com

## **Convention de MISE à DISPOSITION de l'église de :**

.....

**Concert du ..... à h**

Entre le **Père Pascal Thomas**, l'affectataire

**Et M.** ..... Responsable de l'association .....

Il est convenu ce qui suit :

L'AFPECTATAIRE de l'église de ..... s'engage :

- à mettre celle-ci à disposition du bénéficiaire aux jours et horaires suivants :
- Installation technique si nécessaire et créneau pour répétition avant le concert (dans un délai raisonnable)

L'ORGANISATEUR DU CONCERT s'engage :

- A prendre, sous son entière responsabilité, les dommages, préjudices ou vols aux lieux, aux biens et aux personnes quelles qu'elles soient et quel que soit le motif de leur présence, causés ou subis pendant les périodes de mise à disposition. Le contrat d'assurances souscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cette responsabilité, est joint au présent contrat.
- A respecter la disposition de l'église et à ne rien déplacer sans accord explicite de l'affectataire ou d'un de ses représentants dûment mandatés.
- A accepter gratuitement la présence d'un ou deux représentants de la paroisse dûment mandatés. Ils sont chargés de mettre en œuvre le chauffage et les éclairages habituels du lieu, de faciliter l'emploi du matériel technique permanent et de constater le respect du présent contrat.
- A maintenir le bon ordre, et en particulier à obtenir de toutes les personnes présentes, techniciens ou public, dès les répétitions, qu'ils s'abstiennent de fumer, de parler fort, de se présenter dans une tenue indécente, de se comporter de manière incompatible avec le caractère religieux du bâtiment.
- A restituer l'église dans son état initial, immédiatement après la manifestation, sauf dérogation.
- A verser selon le cas une indemnité à la Paroisse qui vous accueille, précisée dans le document fourni par la Paroisse (frais d'entretien de l'église, de chauffage et d'éclairage).
- Nota : la Paroisse n'est en aucun cas tenue d'assurer le service des toilettes (WC).

Fait à

en 2 exemplaires, le ..... /..... /.....

L' Affectataire,

L' Organisateur,